

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIER PRAIRIE DE L'OLY

BIENVENUE
À L'OLY
projet réalisé avec l'EJIO
Octobre 2020



INTRODUCTION DE BACHIR CHEKINI

Bachir Chekini, président du conseil et élue déléguée au quartier, exprime ses remerciements envers tous les participants pour leur présence, démontrant ainsi leur profond attachement à la vie démocratique et à l'amélioration de leur quartier.

Il souligne l'importance des conseils de quartier et des nouveaux dispositifs participatifs pour favoriser la collaboration et l'écoute entre les élus et les habitants, dans le but d'améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie.

Il annonce la mise en place, depuis janvier 2024, des permanences des adjoints de quartier afin d'accueillir individuellement les citoyens désireux de discuter de leur situation personnelle ou de poser des questions spécifiques concernant leur quartier.

De plus, il encourage le public à consulter la nouvelle charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne,

récemment adoptée par le conseil municipal, qui établit le cadre et les modalités de fonctionnement des dispositifs participatifs, ainsi que les valeurs sur lesquelles repose la démocratie participative.

Le conseil de quartier s'est déroulé de manière enrichissante et dynamique, avec des interventions pertinentes et constructives des citoyens et des techniciens sur les sujets à l'ordre du jour.

Il remercie la référente de quartier, Madame Yamina Miloud-Abid, pour son mandat et son engagement envers les habitants, soulignant son rôle de porte-parole et sa responsabilité dans les instances participatives.

Monsieur Chekini souligne les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le cadre de vie, ainsi que les nouvelles initiatives et animations du premier trimestre 2024.

Ordre du jour

- Présentation des référents de quartier
- Point actualité dans votre quartier
- Point projet dans votre ville
- Débat/Questions diverses

Les atouts des conseils de quartier



Associer les habitants
à la vie et à l'avenir
de leur quartier



Améliorer la
qualité de l'action
publique



Écouter, suggérer
et dialoguer
ensemble



Jeudi 29 février 2024 à 19h



École Nelson-Mandela
15, rue Marcel-Cachin



POINT SUR LES PROJETS DE LA VILLE

2024 : Deuxième phase de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec son guichet unique

2024 : Construction de la salle des mariages, du Conseil municipal et des expositions au parc du Gros-Buisson

2024-2025 : Poursuite des aménagements du Lac Montalbot par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

2024-2026 : Lancement des études de la requalification de la Place Anatole-France

2024 : Reprise du programme immobilier de la Tour 27 - L'Apparté

2024-2025 : Aménagement du Pôle-Gare



2024-2034 : Rénovation urbaine de la place du 8 mai 1945 et construction d'un centre culturel

En annexe, le Powerpoint diffusé lors du Conseil de quartier qui détaille les grandes lignes des projets

CADRE DE VIE : DES ACTIONS EFFICIENTES ET PROACTIVES ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

- La réparation des nids de poule en 72h environ après signalement,
- Le renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux, l'embellissement des espaces verts,
- L'amélioration de la gestion des déchets et la réfection des rues.

ACTUALITÉS

Changement de délégation pour la gestion de l'eau potable

La société SAUR a remporté le marché de la gestion de l'eau, succédant à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2024, pour des raisons économiques, de qualité et d'investissement pour la rénovation du réseau.

Modernisation de l'éclairage public

Remplacement des anciens luminaires de février par des lampes LED depuis 2023, notamment pour réduire la consommation d'énergie et améliorant la qualité de l'éclairage. La régulation de la puissance d'éclairage est désormais programmée selon les horaires et les zones.

SÉCURITÉ : MESURES DE SÉCURITÉ RENFORCÉES POUR GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Réhabilitation et modernisation du réseau de vidéo-protection

Actuellement composé de près de 38 caméras réparties dans les zones stratégiques de la Ville, le réseau sera étendu à plus de 70 caméras d'ici 2026, conformément à la loi et sous réserve d'autorisation préfectorale. Le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale contribue à renforcer la prévention et la sécurité des citoyens, en soutien aux patrouilles de terrain, aux enquêtes et à la lutte contre la délinquance et les incivilités.

Intensification des contrôles et des verbalisations contre les stationnements illicites, avec plus de 1013 mises en fourrières jusqu'à présent.

Opération Tranquillité Vacances

Des patrouilles régulières sont programmées autour des domiciles pendant les vacances pour dissuader les cambriolages ou intrusions, bénéficiant à plus de 620 logements.

ANIMATIONS 2024

Jeux Olympique 2024



Le passage de la Flamme Olympique le 22 Juillet sera l'évènement fort de cette année. Les Vigneusiens auront l'occasion d'assister à des moments festifs et sportifs avec, tout au long de cette journée, des animations pour les jeunes, pour les familles, des animations de rue

et des démonstrations sportives...

Initiatives pour améliorer le quotidien des habitants de Vigneux-sur-Seine : l'application mobile de Vigneux-sur-Seine



Depuis janvier 2024, la municipalité a lancé une application mobile offrant aux Vigneusiens un accès pratique à l'actualité municipale et à plus de 20 services visant à simplifier leur vie quotidienne.

Cette application permet notamment de réserver des spectacles en ligne, de recevoir des alertes météo et d'urgence, de contacter directement les services municipaux, de partager des avis avec le Maire et les élus, d'obtenir en temps réel les horaires des prochains RER, de consulter les menus des cantines, de trouver des informations sur les parcs, jardins, structures culturelles, sportives et de contacter les associations locales.

■■■ SÉCURITÉ

Le dispositif « Opération Tranquillité Vacances » est-il exclusivement réservé aux quartiers résidentiels ?

Pourquoi les logements collectifs ne peuvent-ils pas en bénéficier ?

L'opération tranquillité vacances est un dispositif à l'attention des zones pavillonnaires. Les logements collectifs ne sont pas concernés pour des raisons logistiques et organisationnelles. De plus, les logements collectifs privés sont souvent équipés de systèmes de sécurité et de gestion propres à l'immeuble, ce qui peut rendre l'application de l'opération tranquillité vacances moins pertinente.

Une habitante déplore les multiples amendes de stationnement qu'elle reçoit alors que les places de parking sont occupées par des voitures ventouses.

Police municipale : Dans les propriétés locatives privées, les mises en fourrière ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord du propriétaire, c'est-à-dire le bailleur.

À Vigneux-sur-Seine, une approche tolérante est adoptée en ce qui concerne les stationnements gênants, en raison de la conscience des difficultés de stationnement. La prévention est privilégiée grâce à un système de communication préventive. Cependant, en cas de stationnement dangereux ou anarchique, susceptible de poser un risque réel pour les piétons ou les conducteurs, des verbalisations et des mises en fourrière sont systématiquement effectuées.

Une résidente signale la présence fréquente de véhicules devant son portail.

La police municipale répond en invitant la participante à contacter soit la police municipale, soit la police nationale selon les horaires. En cas de gêne importante, le véhicule sera mis en fourrière.

Pourquoi ne verbalisez-vous pas le stationnement sur la voie pompiers ?

La voie pompiers est située dans une propriété privée appartenant au bailleur. Tant que la requête du bailleur n'a pas été obtenue, aucun retrait de véhicule ne peut être effectué. De plus, il est souligné que les frais de mise en fourrière sont soit pris en charge par la Ville pour les voies publiques, soit par le bailleur pour les rues lui appartenant. Cette situation peut expliquer le faible nombre de requêtes du bailleur.

Quel est l'état d'avancement de l'installation des bornes anti-stationnement à proximité de l'école Nelson Mandela ?

Nous attirons votre attention du danger existant pour les enfants.

Une étude de faisabilité est actuellement en cours avec le bailleur Batigère.

Les participants expriment leur désarroi face au trafic de drogue qui gangrène fortement le quartier, malgré une présence policière municipale et nationale

La police nationale et municipale mutualisent leurs

moyens pour éradiquer ce fléau. Ils rappellent que cette délinquance relève d'une compétence exclusive de l'Etat.

Aire de jeu Amaryllis : Une habitante réclame la pose d'un panneau d'interdiction de déjection canine et une corbeille de rue à l'instar de ceux posés au quartier du Lac.

L'aire de jeux est en cours de rénovation. Des panneaux avec une affiche apposée peuvent éventuellement être réalisés à titre provisoire.

Une participante demande l'installation de corbeilles de rue à proximité des points écoles.

Des corbeilles de rue supplémentaires seront prochainement installées.

Commerce : Les résidents soulignent l'importance de développer des commerces de proximité dans le quartier, notamment une boulangerie. Ils proposent l'idée d'un "camion point chaud" qui livrerait du pain trois à quatre fois par semaine sur la place du Soleil.

L'élu indique que l'installation d'un "boul'truck" nécessite un partenariat avec une boulangerie. Il s'engage à étudier ce projet en collaboration avec une boulangerie locale et le service développement économique de la CAVYVS.

Désert médical : Les habitants souffrent des départs successifs des médecins traitants à la retraite. Ils demandent la création d'une maison médicale dans le quartier.

Dans le cadre du PRIR (Plan Régional d'Investissement en Région), la création d'une maison médicale pluridisciplinaire est prévue.

Quelles mesures la ville a-t-elle prises pour lutter contre les logements insalubres ?

Chaque cas de logement insalubre fait l'objet d'une étude individuelle. Les personnes concernées sont rencontrées lors des permanences de quartier, et un suivi régulier de leur dossier leur est assuré par le service logement.

Pour les questions de logement, l'élu rappelle qu'ils doivent directement s'adresser au service logement.

Les résidents expriment leur préoccupation quant au manque de propreté dans le quartier, en particulier aux abords des écoles. Ils soulèvent également la complexité du plan domanial, notamment concernant les rues appartenant aux bailleurs et à la Ville.

L'élu reconnaît que cette division de propriété peut entraîner des difficultés de compréhension, et souligne que si tous les trottoirs appartenaient à la Ville, la gestion des déchets serait simplifiée. De plus, il rappelle que la Ville exige régulièrement à Batigère un nettoyage régulier de ses espaces.

Une participante demande l'installation de places réservées aux handicapés, notamment dans la rue Henri Martin.

La demande est en cours de traitement auprès des services municipaux.

Rue Henri Martin : une habitante nous signale que le marquage au sol du passage piéton est devenu illisible, ce qui représente un risque pour la sécurité des piétons. Est-il envisageable de la rafraîchir ?

Une campagne de marquage au sol est prévue après le vote du budget et dès que les conditions météorologiques le permettront.

Une participante a fait état d'un poteau électrique non protégé sur la voie réservée aux pompiers.

La demande a été traitée.

En conclusion de ce compte rendu du conseil de quartier, l'élu tenait à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution précieuse aux échanges. Leurs idées, suggestions et préoccupations ont été essentielles pour éclairer nos réflexions et orienter nos actions à venir pour l'amélioration de notre quartier.

Enfin, Il invite les participants à partager un verre de l'amitié, afin de poursuivre nos échanges de manière plus informelle et espère les retrouver nombreux lors de nos prochains événements et réunions.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

**Mardi 5 novembre 2024 à 19h
à l'école Nelson-Mandela
15, rue Marcel-Cachin**